



CONSTITUTION DU DOSSIER DE PRE ADMISSION

INFORMATIONS IMPORTANTES A LIRE ATTENTIVEMENT

La personne sollicitant l'entrée à l'EHPAD doit adresser un dossier de pré admission.

Toute demande devra être obligatoirement faite sur le site ViaTrajectoire (service public, gratuit et sécurisé qui propose une aide à l'orientation personnalisée dans le domaine de la santé.) sauf pour les dossiers préventifs (dossier papier)

CE DOSSIER COMPREND :

- **UN VOLET ADMINISTRATIF** RENSEIGNE PAR LA PERSONNE CONCERNEE OU TOUTE PERSONNE HABILITEE POUR LE FAIRE (TRAVAILLEUR SOCIAL, etc ...)
- **UN VOLET MEDICAL**, DATE ET SIGNE DU MEDECIN TRAITANT OU D'UN AUTRE MEDECIN, A METTRE SOUS PLI CONFIDENTIEL.

CE DOSSIER DOIT ETRE IMPERATIVEMENT ACCOMPAGNE DE LA PHOTOCOPIE DES PIECES JUSTIFICATIVES SUIVANTES POUR FIGURER SUR LA LISTE D'ATTENTE :

- Copie intégrale du livret de famille ou de l'extrait de naissance ou de la carte
- Copie de la carte d'identité
- Copie de la notification d'APA à domicile ou de l'allocation compensatrice
- Dernier avis d'imposition ou de non imposition
- Coordonnées des membres de la famille (ci-joint à compléter)

N.B. : Avant l'entrée en établissement, un certain nombre de pièces justificatives complémentaires sera demandé. Le dossier devra impérativement être complet avant l'entrée effective

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES (habilitation à l'aide sociale, tarif des établissements, attribution de l'aide personnalisée à l'autonomie), il convient de contacter l'établissement.

Décret n° 2012-493 du 13 avril 2012 relatif au dossier de demande d'admission dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

➤ Coordonnées des membres de la famille à contacter :

Lien de parenté	Nom prénom	Adresse	Téléphone Fixe et portable	Adresse mail

A compléter :

Référent familial :

Protection judiciaire :